

EPFF : LES ACTIVITES



<p>Pôle Formation</p>	<p align="center">Formation linguistique A1 OFII 2022-Lot 17</p>
<p>Présentation de l'action</p>	<p>Dispositif d'apprentissage obligatoire du français visant l'acquisition d'un usage quotidien de la langue et des clés nécessaires à une bonne insertion dans la société française au travers de l'apprentissage des usages et des valeurs de la République.</p>
<p>Finalité de l'action</p>	<p>Permettre aux participants d'acquérir les compétences linguistiques du niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) à l'écrit et à l'oral, en vue d'une meilleure intégration dans la société française.</p>
<p>Public concerné</p>	<p>Primo-arrivants sur le territoire et souhaitant s'y maintenir durablement, signataires du Contrat d'Intégration Républicain.</p> <p>Prescription sur la plateforme de l'OFII : évaluation linguistique orale et écrite. RDV d'entrée en formation. Démarrage de la formation 1 mois maximum après la signature du CIR en fonction de la date de démarrage et selon l'offre de formation calendaire disponible (à dates fixes).</p> <p>Le dispositif est accessible aux personnes en situation de handicap.</p>
<p>Modalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parcours 600 h : public non ou peu scolarisé et, non lecteur / non scripteur dans sa langue maternelle ou non communicant. Le public engagé sur ce parcours est inscrit dans une démarche de découverte totale ou quasi-totale de la langue française. Niveau infra A1.1 à l'entrée en formation. • Parcours 400 h : public peu scolarisé, non lecteur/non scripteur dans sa langue maternelle, ayant des compétences à l'oral proche du niveau A1 et dont les compétences à l'écrit sont infra A1.1. Le public inscrit sur ce parcours a déjà bénéficié d'une première approche de la langue française lui permettant une communication orale souvent restreinte. • Parcours 200 h : public scolarisé de manière significative dans sa langue maternelle jusqu'à un niveau au moins équivalent à une fin de collège, dont les compétences à l'écrit et à l'oral restent à consolider. Niveau d'entrée A1.1. • Parcours 100 h : public scolarisé de manière significative dans sa langue maternelle,
<p>Contenus</p>	<p>3 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vie pratique (famille, logement, éducation et culture, santé, déplacements), • Vie publique (la République, les institutions, les droits et les devoirs), • Vie professionnelle (monde du travail, projet professionnel).
<p>Mode de validation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluations intermédiaire et finale et attestation de suivi de formation et attestation de niveau • Accompagnement à la certification : accompagnement et inscription au DELF ou au TCF prise en charge par l'OFII
<p>Lieux d'intervention</p>	<p>Mandataire : Centre Régional de Formation Professionnelle, 12 Rue Régale, 30000 NÎMES</p> <p>Départements 04 et 05 - Alpes Hautes-Provence : CPE Alpes-Sud</p> <p>Département 06-Alpes-Maritime : EPFF, International House, CRFP</p> <p>Département 13 - Bouches-du- Rhône : CRFP, CIERES ; EPFF, SUD Formation</p> <p>Département 83 et 84 - Var : CRFP, Sud Formation</p> <p>Départements 2A et 2B : Greta-CFA de Corse du Sud, Greta-CFA de Haute Corse</p>
<p>Contact</p>	<p>Mylène Py, Coordinatrice Bouche du Rhône : m.py@epff.eu</p> <p>Julie PARIS SANTINI, coordinatrice Alpes Maritimes : j.paris-santini@epff.eu</p>